

## Conseil Départemental de la Sarthe

### Séance plénière du 16 octobre 2020 – Décision Modificative n°2 2020

#### Débat de politique générale

**Claude PETIT-LASSAY** (*Conseiller départemental du canton Le Mans 1 et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Monsieur le président, mes chers collègues, il est rare de se réunir pour une décision modificative n° 2. C'est l'une des conséquences de la présence de la pandémie de Covid-19 dans la vie de nos institutions. Certes, cela n'est pas le plus grave des bouleversements produits par ce virus. Nos modes de vie au quotidien sont impactés par sa virulence. Après un confinement général, voici maintenant la mise en place de couvre-feux dans certaines grandes métropoles pour endiguer le processus de contamination. La situation épidémiologique s'est dégradée dans les Pays de la Loire. En une semaine, nous enregistrons une augmentation de trente points du taux d'incidence et de 1,5 % du taux de positivité. Nous avons atteint 99 décès dans la Sarthe depuis le début de la pandémie.

Le Conseil départemental a su réagir aux conséquences sanitaires pour nos concitoyens par l'achat massif de masques, de gel hydro alcoolique et leur distribution aux collectivités locales. Il a mis en œuvre avec ses propres moyens financiers, par l'intermédiaire d'un plan de relance et d'aides aux communes, en faveur des petits entrepreneurs. Le Département a également aidé au regard de ses possibilités les élèves des collèges confinés plus de deux mois et versé les subventions indispensables au secteur de la culture, de l'événementiel, aux associations travaillant à la solidarité des plus démunis, aux associations génératrices de lien social, aux associations sportives et à toutes celles touchées gravement par cette crise.

Nous nous félicitons de toutes ces actions du Conseil départemental, nécessaires et indispensables à la vie en société, indispensables à nos concitoyens, à nos outils de production, à nos artisans, à nos agriculteurs, à nos jeunes, à nos séniors et aux personnes malades ou en situation de handicap. Et pourtant, la crise s'éternise, elle s'enracine. Il faut apprendre à vivre avec ce virus, nous dit-on. À la crise sanitaire vient s'ajouter la crise économique. Régulièrement, la presse fait état de plans sociaux dans la Sarthe. Des annonces de licenciements importants ont eu lieu ces dernières semaines, par exemple au SAV d'Auchan au Mans ; je pense également aux licenciements liés à la fermeture du site de Mecachrome à Vibraye et aux sociétés comme EARTA qui sont mises en difficultés financières. Certes, toutes ces mesures sociales ne sont pas dues totalement au Covid-19 mais ses effets délétères viendront aggraver les situations sociales dégradées. Les conséquences sociales du virus sont comme une double peine pour nos concitoyens les plus démunis.

D'autres conséquences sont dues à la pandémie. L'investissement prévu par le Conseil départemental en 2020 a vu nombre de chantiers s'arrêter, se mettre en pause et prendre beaucoup de retard. C'est le cas, par exemple, des travaux prévus dans plusieurs collèges et au sein des EHPAD. Mais cette pose forcée a aussi des impacts sur le fonctionnement de notre collectivité comme, par exemple, l'arrêt de la démarche de recrutement des assistants familiaux. J'arrête là cette longue litanie pour aborder deux sujets plus concrets.

Le premier concerne le projet du Prieuré de Vivoin, qui a été évoqué lors de la dernière commission permanente. Notre groupe estime que la solution retenue est satisfaisante pour le maintien du patrimoine et la relance de ce site touristique. Cependant, nous nous interrogeons sur la méthode choisie pour aborder ce dossier. Nous aurions souhaité que cette question soit traitée en premier lors d'une réunion de Sarthe culture ou en commission Culture avant cette séance plénière.

Le second sujet est en lien avec la construction de l'échangeur autoroutier de Connerré. Notre groupe demande de reporter l'ouverture du diffuseur, décision, bien entendu, dépendante de Cofiroute pour correspondre à l'ouverture du barreau de Connerré afin de ne pas générer un flux important de véhicules, notamment des camions qui empruntent des voies résidentielles non prévues pour cela et causent des nuisances aux riverains.

Pour conclure cette courte intervention, je voudrais rappeler que notre groupe a voté contre le budget primitif et le budget supplémentaire. Nous avons accompagné le plan de relance du Département car il était nécessaire et indispensable pour nos concitoyens. Cette décision modificative n° 2 est l'ajustement budgétaire des budgets précédemment cités. Dans notre logique, nous voterons contre cette DM2. Mes collègues du groupe interviendront plus en détail au fur et à mesure de l'étude des rapports. Je vous remercie.

**Christophe COUNIL** (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Monsieur le Président, mes chers collègues, il y a moins d'un an, nous étions réunis pour nous projeter vers l'avenir, nous préparions le budget de l'année 2020. Lorsque nous relisons les débats de l'époque, le bout du tunnel semblait se dessiner après des années de vaches maigres, après des années où il avait fallu serrer des boulons. La possibilité s'offrait enfin de relancer l'investissement et de se projeter plus facilement dans l'avenir.

La crise pandémique que nous vivons depuis le mois de mars est venue mettre à bas cet optimisme qui nous guidait alors. Depuis, séance après séance, nos débats ont pris une tournure plus pessimiste. On ne peut malheureusement que le constater. Je rejoins d'ailleurs M. Lorne et les orateurs précédents sur l'idée que ce n'est peut-être que le début : le plus dur est probablement devant nous. La crise économique et la crise sociale qui nous attendent ne font que commencer et impacteront durement notre collectivité, probablement en premier un impact financier – M. Lorne l'a rappelé. Dès lors qu'un certain nombre de nos dépenses augmenteront mécaniquement, notamment les dépenses sociales, qu'au surplus il n'y aura pas grand-chose à attendre de l'État, qui se retrouve lui-même dans une situation financière plus que délicate, nous risquons de devoir compter que sur nous-mêmes dans les mois et les années qui viennent. Voilà pour la première idée.

La seconde remarque que je voulais faire porte sur les conséquences non négligeables pour nos propres dépenses, notamment sociales. Le Maine Libre en faisait état ce matin et vous l'avez vous-même indiqué dans votre propos liminaire, Monsieur le Président. Dès lors que la situation de l'emploi se tend de façon dramatique, mécaniquement, nous connaissons un impact sur les dépenses de RSA. En effet, des personnes deviendront bénéficiaires du RSA dans la mesure où elles ne pourront plus enchaîner des périodes de travail qui leur permettraient de réactiver des droits au chômage. Une telle situation aura un impact très lourd pour notre collectivité que nous devons collectivement assumer. Ce pourrait également être le cas pour les EHPAD. Même si nous savons qu'ils relèvent de la responsabilité de l'État, les dépenses liées à la gestion de la pandémie dans les établissements pour personnes âgées auront mécaniquement un impact sur notre bonne santé financière.

Gilles Leproust l'a très bien dit, les conséquences économiques sont dramatiques. On peut évoquer les plans sociaux, dont la presse se fait l'écho régulièrement ; ils s'enchaînent, entreprise après entreprise. Peut-être conviendrait-il de s'interroger sur les effets d'opportunité de certaines entreprises, mais, au-delà de ces plans sociaux qui sont les plus visibles, il y a la face immergée de l'iceberg qui, lui, est bien plus inquiétant. Je veux parler de toutes les suppressions d'emploi qui interviennent sans tambour ni trompette. Ce sont les magasins qui abaissent leur rideau les uns après les autres, les entreprises en situation très délicates qui sont amenées à licencier un ou deux personnels. Il est vrai que l'on n'en parle pas beaucoup parce que le phénomène n'est pas massif, mais mis bout à bout, un immense plan social est en train de se dérouler. Pour nos habitants, pour les habitants de la Sarthe, pour nos concitoyens sarthois, il aura des effets dramatiques. Ils se tourneront naturellement vers les élus de proximité parce que ce sont les élus les plus proches, « à portée de claques », dirais-je, pour exprimer ce mécontentement, cette situation, ce drame qu'ils vivent et pour envisager, ensemble, comment trouver des solutions alors que nous serons plongés dans une situation financière particulièrement compliquée.

Comme nombre d'entre vous, je suis pessimiste. Quelle est notre capacité à agir en ces circonstances ? Il ne faudrait pas tomber dans une prudence extrême qui nous pousserait à serrer au maximum tous les boulons alors que, au contraire – c'est du reste ce que fait plutôt le Département –, il convient de soutenir la relance économique, même si je pense que ce sera loin d'être aisé. Il faut conserver une attitude volontaire en se saisissant des problèmes les uns après les autres et en étudiant collectivement les actions à mettre en œuvre.

M. Petit-Lassay l'a indiqué, le groupe que nous représentons est en capacité de travailler avec la majorité sur ces questions car il y va de l'intérêt de notre collectivité, des Sarthoises et des Sarthois.

Dans ce contexte, j'évoquerai, car je ne vois pas comment nous pourrions l'éviter, les prochaines élections, qui sont essentielles pour la vie démocratique de notre territoire puisque nous sommes tous soumis à réélection au mois de mars. Peut-être vais-je jeter un pavé dans la mare ou animer le débat, mais je vois mal comment nous pourrions faire campagne alors que les salles municipales et les portes des habitants seront fermées. La campagne électorale n'est-ce pas d'abord aller à la rencontre des citoyens pour échanger ? Je ne suis pas sûr, à cet égard, que la période y soit propice. Je ne voudrais surtout pas que nous revivions le cafouillage démocratique du printemps dernier dans le cadre d'élections qui ont rassemblé une petite minorité d'habitants, dont certains ont remis en cause la légitimité des élus, au motif d'une très forte abstention.

Je souhaite aujourd'hui que nous débattions de cette question – et j'espère que l'Association des Départements de France prendra toute sa place dans la réflexion. Le débat qui s'ouvre doit permettre que ce rendez-vous démocratique que sont les élections départementales intervienne dans des conditions dignes, à la fois d'un point de vue sanitaire et démocratique. Nous ne devons pas refuser de passer par un report de quelques mois car nous avons tous intérêt à ne pas rater ce grand rendez-vous avec les Sarthoises et les Sarthois.

## **Commission Solidarité : Autonomie – Démographie médicale**

### **Favoriser l'autonomie des personnes âgées et handicapées (Rapport n° 2)**

**Yves CALIPPE** (*Conseiller départemental du canton le Mans 5*)

Lorsque les personnels des EHPAD sont touchés par la Covid ou suspectés de Covid, les personnels sont mis en retrait. Nous sommes alors obligés de faire appel à des intérimaires, ce qui n'est pas simple, dans la mesure où ils doivent suivre une période de formation, ce qui engendre des difficultés pour les EHPAD, y compris financières. Comment ferons-nous pour permettre aux EHPAD de continuer à s'occuper des résidents tels qu'ils le font quotidiennement avec grand professionnalisme et empathie ? Nous allons être confrontés à de fortes difficultés. La presse a annoncé que l'EHPAD Joliot Curie était touché, imposant d'employer du personnel pour combler les absences. Cela crée des difficultés d'organisation, mais également financières. Comment se préparer, si nous le pouvons, à une telle situation ? Comment nos collectivités peuvent-elles aider les EHPAD sur nos territoires respectifs ? Nous pourrions agir, certes, mais le processus ira s'accroissant et créera davantage encore de difficultés que celles que nous connaissons. Mon intervention est davantage une réflexion qu'une question sur la façon dont nous pourrions intervenir afin que les résidents des EHPAD continuent à mener une vie normale dans les établissements que nous gérons.

**Claude PETIT-LASSAY** (*Conseiller départemental du canton Le Mans 1 et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Je poursuis dans le même sens qu'Yves Calippe. Nous sommes confrontés à de grandes difficultés de recrutement des personnels soignants, infirmiers et aides-soignants. Il me semble que j'ai lu que la possibilité s'ouvrait de recruter du personnel non qualifié pour remplacer les agents qui sont absents pour cause d'arrêt maladie lié à la Covid. J'avoue que cela m'inquiète. Les personnes âgées sont des personnes fragilisées qui nécessitent des prises en charge par des professionnels. Les faire soigner par des personnels non formés, non préparés à ce type de prise en charge, me soucie.

**Isabelle LEMEUNIER** (*Conseillère départementale du canton de Savigné l'Evêque*)

Je rejoins les propos de mes collègues. Pour travailler dans ce secteur, je puis affirmer qu'employer du personnel non formé au Covid est susceptible de propager le virus. Il nous faut être extrêmement vigilants et employer du personnel formé dans les EHPAD.

**Claude PETIT-LASSAY** (*Conseiller départemental du canton Le Mans 1 et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Il ne faut pas oublier que dans les prisons de France, 45 % des détenus présentent des troubles psychiatriques. L'abandon de la prise en charge d'un certain nombre de personnes par la psychiatrie en fait des délinquants. La psychiatrie ne répondant plus à sa mission de santé nationale, des solutions sont venues en substitution. C'est ainsi que nombre de ces patients, qui devraient être pris en charge sur un plan sanitaire, sont incarcérés

## Commission Infrastructures routières

### Investir dans le réseau routier départemental pour faciliter les déplacements (Rapport n° 13)

**Isabelle LEMEUNIER** (*Conseillère départementale du canton de Savigné l'Evêque*)

J'entends bien ces propos. Nous sommes satisfaits que cet échangeur se réalise, cela fait longtemps que notre territoire l'attendait pour son développement économique et touristique ; notre territoire avait besoin de cet équipement. Aujourd'hui, nous sommes confrontés au décalage entre l'ouverture du diffuseur et du barreau. Nous l'entendons bien. Élus et riverains demandent un accompagnement. Notre collègue Patrice Vernhettes a décrit la problématique qu'engendrera le décalage.

Je voudrais surtout alerter sur le fait que nous ne souhaitons pas être un Saint-Calais bis. Nous ne voulons pas d'une solution qui perdurerait dans le temps et qui se traduirait par le passage des poids lourds dans la commune. Nous voulons protéger les riverains de la nuisance sonore et sécuritaire. Nous soutiendrons les riverains et les élus qui sont favorables au projet et qui veulent l'accompagner.

Où en est la DUP de la seconde phase des travaux ?

Il est vrai que le premier choix retenu avait été celui du passage dans le lotissement, mais aujourd'hui chacun s'accorde pour un passage rue de la Gare et non dans le lotissement. Je pense que le nouveau maire de Connerré a acté ce fait.

Je ne faisais que poser une question pour savoir où en était la DUP, je ne mets nullement en question tout le travail qui est fait.

**Faire rayonner la Sarthe grâce à la culture, au sport et à l'enseignement supérieur (Rapport n° 18)**

**Nelly HEUZÉ** (*Conseillère départementale du canton Le Mans 1*)

Je voudrais intervenir sur le champ de la culture à deux titres.

Je veux d'abord remercier le Département pour le soutien apporté aux acteurs culturels locaux et aux artistes. D'ailleurs, la commission permanente votera, au titre du plan de relance, un soutien financier à plusieurs organisateurs de spectacle.

Chacun parle de son corps de métier. Nous avons évoqué précédemment les problèmes liés au tourisme et du bâtiment ; les organisateurs de spectacles et les artistes sont également affectés par cette crise. La plupart sont intermittents du spectacle et l'année blanche consentie leur garantit la sécurité financière il n'en reste pas moins qu'un artiste, un musicien a à cœur de jouer et de se produire. À cet égard, nous sommes vraiment très inquiets. Il y a l'aspect économique, bien sûr. Depuis hier, nous subissons le couvre-feu. Je dis « nous » car je parle du monde professionnel qui est en danger, sans même évoquer le monde amateur. Mme la ministre Bachelot n'a pu obtenir gain de cause auprès du Premier ministre qui a refusé l'ouverture dérogatoire des théâtres.

Depuis le déconfinement, les acteurs et les collectivités ont tout fait pour qu'il y ait des productions et des représentations à la ville du Mans ou à l'Abbaye de l'Épau. D'ailleurs, le public a été extrêmement présent. Les salles, bien sûr, n'étaient pas comblées, ce n'était pas autorisé car il fallait suivre le protocole, mais vous ne pouvez pas imaginer le bonheur des artistes de se produire après cinq mois de pause et le bonheur du public. On l'a vu, les manifestations en ont attiré. Aux théâtres du Mans, aux Quinconces, le public est présent à chaque représentation. Il a envie et besoin de venir. Jean-Carles Grelier a évoqué les problèmes psychologiques : la culture est un remède. Nous devons tous faire preuve d'adaptation, il ne faut pas renoncer. Ce week-end, des événements importants sont programmés : Pianoctambule, Les 24 heures du piano. Venez y assister ! Beethoven sera joué au Beaux-arts 24 heures durant.

Nous cherchons des solutions. Les Chorales ont repris leur activité, malgré la difficulté de diriger car les effets aérosols du chant sont plus nocifs que la parole. L'obligation du port du masque donne à tout cela un air de folie, mais nous gardons l'espoir de nous produire.

Je voulais intervenir en ce sens car c'est là que me porte mon côté artistique, mais je sais que le Conseil départemental consent des efforts. Des subventions ont été octroyées même en l'absence de réalisations et sans regard sur les fonds de réserve. Je vous en sais gré, car nul ne sait de quoi l'avenir sera fait. Le plan de relance, lui aussi, apporte des soutiens, en particulier pour La Fonderie.

Un mot sur le Prieuré de Vivoin, un lieu que j'affectionne particulièrement. Je voudrais préciser à nouveau notre position suite à nos précédents échanges. Le vote en commission permanente n'a pas été précédé d'une large concertation. Notre reproche ne porte que sur la méthode. Au lendemain de la commission permanente, le collectif qui était le deuxième candidat de l'appel à projet a appris par la presse qu'il n'était pas retenu. Il a demandé de l'aide et je sais que, depuis, vous vous êtes mis en relation avec lui. Je ne mets pas en cause le choix du repreneur qui vous revient et qui paraît être un bon choix ; je lui souhaite beaucoup de courage, car, outre la culture, l'événementiel risque de souffrir à l'avenir autant que la culture.

Cela dit, peut-être que la reprise de Vivoin aurait mérité un débat entre nous, à Sarthe culture et en commission Culture, plutôt que d'être traité par une délibération n° 57 presque oubliée en fin de commission permanente.

**Méline ELSHOUD** (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

Madame la Présidente, nous vous rassurons, nous voterons ce rapport. L'essentiel pour nous était de souligner que l'opposition a alerté à chaque réunion depuis cinq ans et que ne pas avoir été associés a été mal vécu par notre Groupe comme de le découvrir à l'occasion du rapport. C'est sur la forme que nous tenions à insister.

Nous comprenons évidemment la confidentialité qui préside à l'analyse des offres ; néanmoins, entre la confidentialité et la presse, il y avait place pour plus de transparence vis-à-vis de l'association, évitant ainsi des mauvaises interprétations.

## **Commission Finances, Ressources et Administration générale**

### **Égalité femmes/hommes (Rapport n° 21)**

**Yves CALIPPE** (*Conseiller départemental du canton le Mans 5*)

Un constat : le temps partiel est le fait des femmes, ce qui montre que sur le plan de l'égalité, nous avons encore du chemin à parcourir. Ce n'est une surprise pour personne. Cela signifie que ne prenne un temps partiel pour s'occuper des enfants que les femmes. Sur ce sujet, nous avons du travail.

Par ailleurs, nous constatons que les hommes bénéficient davantage de formation professionnelle, même si l'écart n'est pas si important. Cela rejoint l'obstacle du temps partiel. Pour quitter son domicile quelques heures, voire quelques jours, la présence d'enfants fait que la femme reste à la maison et l'homme part en formation. Je pourrais développer, mais Mme Debost le fera mieux que moi probablement.

### **Un patrimoine immobilier adapté aux enjeux de la collectivité (Rapport n° 22)**

**Laurent HUBERT** (*Conseiller départemental du canton de La Flèche*)

Je souhaiterais des précisions sur l'opération à Montmirail. J'ai quelques difficultés à comprendre l'articulation entre la commune et le Département. C'est un dossier que nous voyons en pointillé depuis un certain temps. J'avoue que j'ai un peu de mal à comprendre la genèse du projet. Qui en a donc la maîtrise et quelle en est la finalité ? Je suppose qu'un point lecture et un tiers-lieu numérique seront animés par la commune ou les services de la communauté de communes, je ne sais. Quel est l'objectif du Département ? Je ne comprends pas très bien.



## Étude des vœux

**Vœu présenté au nom du groupe « les conseillers départementaux de la majorité départementale ensemble pour la Sarthe » relatif à la préservation de notre industrie**

**Christophe COUNIL** (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Le débat de ce matin a fait état d'une concordance de vue entre l'opposition et la majorité sur la nécessité de défendre le tissu industriel sarthois, de soutenir les salariés, aujourd'hui confrontés à des situations dramatiques.